

## CHARTRE ÉTHIQUE

L'Association **du Réseau du Protocole** est apolitique et laïque. Ses adhérents sont des responsables et collaborateurs du protocole des services publics et privés, mais aussi des professionnels exerçant des responsabilités dans lesquelles le protocole est une composante importante.

Cette association a pour but de favoriser des échanges sur les connaissances, les pratiques et expertises en la matière. Le décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 actualisé relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires est dans ce domaine leur première référence.

### Les adhérents dans leur métier

Au titre de la collectivité ou de l'organisme qui l'emploie, tout adhérent à l'Association **du Réseau du Protocole** s'engage à concevoir, organiser et ordonnancer les cérémonies publiques qu'elle ou il initie, dans le respect des règles de préséances définies par le décret précité. Au-delà, par sa créativité et sa réactivité, il s'efforce de préserver tout particulièrement la qualité du service rendu et de mettre en valeur l'image de son institution (publique ou privée).

Il veille à la courtoisie des rapports humains permettant notamment la rencontre de personnes de générations, de culture et d'horizons différents, ainsi que la conciliation d'intérêts divergents. Dans le respect de la neutralité professionnelle, confessionnelle, voire idéologique, dont il doit faire preuve, il doit s'affirmer garant de l'ordre républicain.

### Engagements solidaires mutuels

Chaque adhérent s'attachera, dans le cadre d'une veille bienveillante, solidaire et réactive, à apporter son conseil à toute sollicitation sur toute question liée à l'exercice des fonctions protocolaires, selon sa maîtrise du sujet exposé.

### Code déontologique

L'Association ne se limite pas à mutualiser des savoir-faire pour ses adhérents, il s'attache aussi aux savoir-être. Force est alors de trouver dans l'éthique et la bienséance les principes qui sont à la base du comportement de chacun en société, notamment par le respect de l'autre et l'altruisme. Dans sa pratique professionnelle, chaque adhérent se réfèrera aux valeurs morales et à l'éthique. Lorsqu'il agira, il respectera des règles déontologiques.

Il s'agit d'un cheminement personnel, guidé par un haut niveau de conscience et d'humanisme.

Impartialité, discrétion, loyauté, intégrité, équité et maîtrise de soi, demeurent des valeurs et principes fondamentaux dans l'exercice de cette profession.

La présente chartre constitue avec les statuts de l'association ainsi que son règlement intérieur, les conditions morales et formelles d'adhésion et d'engagement au sein du réseau, pour tout adhérent qui les accepte en s'engageant à les appliquer.

Les statuts et le règlement intérieur ainsi que la présente chartre ont été adoptés lors des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 20 mai 2014.